

Solidaires en action ^{N° 26}

Le 10 décembre 2009

13 janvier : relaxe pour les 6 condamnés de Continental !

L'Union syndicale Solidaires est signataire de cet appel : « Mobilisation pour la défense des droits ouvriers et des libertés publiques »

Les organisations soussignées considèrent comme totalement injustes les condamnations prononcées par le tribunal de Compiègne, le 1^{er} septembre 2009, à l'encontre de 6 salariés de l'usine Continental de Clairoux. Conscientes des menaces que ce jugement fait planer sur les droits des travailleurs et les libertés publiques, **elles demandent à la Cour d'Appel d'Amiens de prononcer la relaxe des six condamnés de Continental** dans son jugement qui suivra l'audience du 13 janvier 2010.

C'est pourquoi, solidaires des travailleurs de Continental, de leur lutte, de leurs représentants, et conscientes de l'importance de ce combat pour les libertés publiques, elles appellent à se joindre le plus nombreux possible à la **manifestation mercredi 13 janvier à 11 heures, devant la gare d'Amiens, en vue de se rendre au Palais de Justice, pour exiger la relaxe des six salariés de Continental.**

Dès maintenant, elles appellent leurs représentants, leurs élus, leurs militants, à se préparer à assurer le succès de cette manifestation, ainsi qu'à envoyer des messages au Premier ministre, au ministère de l'Intérieur, au ministère de la Justice pour faire entendre cette exigence de relaxe et à interpellé aussi à cet effet les pouvoirs publics et judiciaires à haut niveau.

Lors de la réunion unitaire proposée par les « Conti. », pour adopter cet appel et s'engager dans le soutien concret (courriers aux pouvoirs publics, témoignages au procès, ...), étaient représentées divers mouvements politiques (LO, NPA, PCF, PG, POI, PS, Verts), et une organisation syndicale, l'Union syndicale Solidaires.

13 janvier : Amiens, manif. pour les Conti. et pour la défense de nos droits ... A noter sur votre agenda 2010 !

Sans-papiers : solidaires.

Deux mois de grève... Le mouvement des travailleurs/ses sans-papiers se poursuit.

Des militant-e-s Solidaires sont présent-e-s dans cette lutte, mais le Bureau national du 3 décembre l'a encore montré : bien insuffisamment, au regard de l'enjeu (**la grève de travailleurs/ses parmi les plus précaires**) et de la forme du mouvement (**une grève reconductible interprofessionnelle**).

Dans chaque syndicat, il est nécessaire de discuter de notre participation à la grève : dégageons des camarades pour l'aide aux piquets de grève, renforçons les comités de soutien, distribuons massivement des tracts informant sur cette grève, organisons la solidarité financière, invitons des grévistes dans nos Heures d'Information Syndicale, nos réunions syndicales, ...

Infirmier-ère-s : la semaine du désordre.

Dans les suites des différentes journées d'actions initiées depuis l'appel à inscription et à cotisation à l'Ordre infirmier, une semaine d'actions a été décidée en intersyndicale du 14 au 19 décembre avec une journée temps fort le mardi 15. Déjà dans plusieurs départements, des initiatives unitaires ont été décidées. **Il faut rendre visible l'opposition massive** à cette structure, organiser des conférences de presse et des actions de rue vers des lieux symboliques, associer les autres professions qui luttent actuellement contre l'ordre (kinés, podologues) et favoriser la participation des professionnels qui travaillent dans des petites structures ou en libéral.

La fédération SUD Santé Sociaux a déposé un préavis de grève nationale pour le mardi 15 décembre afin de couvrir toutes les initiatives départementales. **Ces actions décentralisées doivent aussi permettre de populariser la date de la manifestation nationale du 26 janvier.** A ce jour, outre SUD, UNSA, FO, CFTC, SNICS sont d'accord. CGT et CFDT n'ont pas encore décidé.

Réaffirmons partout haut et fort que les professionnels n'ont pas besoin d'un ordre : mais des moyens, des effectifs, des revalorisations salariales. Organisons la désobéissance professionnelle, refusons de payer pour travailler, abrogation de tous les ordres !

SNCF : des préavis ... mais pas de grève.

A la SNCF, les actions se multiplient, plusieurs sous forme de grève reconductible avec Assemblées Générales. Plusieurs A.G. ont demandé aux fédérations syndicales d'organiser un mouvement national reconductible. Le rôle des syndicats est de soutenir ces luttes, de les coordonner et de leur donner un débouché national. Ça ne se décrète pas, mais ne pas l'organiser, c'est décider qu'il n'y aura pas de mouvement national fort.

Les fédérations SUD-Rail, CGT, UNSA, CFDT ont déposé des préavis de grève nationaux reconductibles, l'un pour les agents de conduite, l'autre pour les contrôleurs/ses. Au cœur des revendications, les conditions de travail (roulements), l'emploi (embauches, refus de la fermeture de sites ferroviaires), le service public (lutte contre le démantèlement, la spécialisation qui prépare la privatisation). La violence patronale, parfois appelée pudiquement « management agressif », n'est pas étrangère à une situation revendicative qui touche localement d'autres secteurs que les « roulants ».

Après avoir été reçues par la direction, les fédérations CGT, UNSA, CFDT ont levé leurs préavis et ne couvrent donc plus, ni les agents de conduite, ni les contrôleurs/ses, qui se mettraient en grève. Préavis levé parce que les revendications sont satisfaites ? Si c'était le cas, nous serions les premiers à nous réjouir de la situation. Mais nous sommes loin de ça !

Un cadre unitaire, le travail de terrain mené par les équipes syndicales depuis plusieurs semaines, la sensibilisation des cheminot-e-s à ces sujets de fond, tout cela permettait un mouvement fort. **Les fédérations CGT, UNSA, CFDT en ont décidé autrement...** La fédération SUD-Rail ne retire pas ses préavis, car des mouvements sont décidés (souvent unitairement) dans plusieurs régions. Nous considérons qu'il revient aux cheminot-e-s de décider de leurs actions, sans que les fédérations leur ôtent la possibilité d'agir en retirant leurs préavis ! Nous regrettons très fortement le choix des autres fédérations, mais il nous faut en tenir compte. **Les appels nationaux à la grève étaient, à l'origine, unitaires ; aboutir au retrait de 3 des 4 fédérations n'est pas neutre, pour la mobilisation des agents, et c'est bien normal.**

Encore une occasion manquée ... mais nous préparons dès maintenant la suite ! Nous étions des millions à manifester le 29 janvier puis le 19 mars ; l'union syndicale Solidaires avait proposé d'utiliser le rapport de forces créé ensemble, pour franchir un cap en appelant à un mouvement de grève générale, permettant de gagner sur les revendications exprimées par tous. La CGT avait choisi de rejoindre CFDT et UNSA qui ne voulaient pas d'une telle grève. **Aujourd'hui, à la SNCF, la CGT privilégie aussi l'alliance avec CFDT et UNSA qui refusent la grève.** Encore une occasion manquée, car même si l'unité dans l'action des 4 fédérations est toujours préférable, nous savons aussi qu'un appel unitaire CGT/SUD-Rail aurait pesé....

SUD-Rail a proposé une rencontre interfédérale le 15 décembre, pour préparer la suite, ensemble. La direction présentera au prochain Comité Central d'Entreprise (prévu le 19 janvier) un budget qui validera toutes ses orientations, néfastes pour les cheminot-e-s et le service public ferroviaire : accélération des transferts aux filiales, suppressions d'emplois, démantèlement de l'entreprise, dégradation des conditions de travail, austérité salariale, flexibilité, **Nous avons un mois pour préparer un mouvement de grève, tous services, reconductible en assemblées générales, fort, unitaire !**

Poste : suppressions d'emplois, privatisation...

Préparant activement la privatisation de l'entreprise publique, la direction de La Poste aura supprimé près de 11.500 emplois en 2009, un chiffre record, après les 7.718 de 2008.

Lors de son audition à la commission économique du Sénat, le 7 octobre 2009, le président de La Poste affirmait « *L'entreprise La Poste n'a pas d'objectifs formalisés s'agissant du taux de remplacement des départs en retraite, qui est actuellement de 50 %. Il n'est pas exclu cependant que ce taux évolue...* ». Cette affirmation est doublement inquiétante. D'une part, elle s'appuie sur une contre-vérité. Le taux de remplacement est considérablement inférieur à 50 %, il atteint à peine 25% ! A titre d'exemple, le nombre de départs de La Poste en 2008 s'élevait à 14 998. D'autre part, si ce taux doit encore baisser, les conséquences pour le personnel et la qualité de service seront dévastatrices.

Vers des licenciements économiques ? Si les licenciements n'ont pas « encore » eu lieu à La Poste, les incitations au départ sont de plus en plus pressantes. Les chiffres du bilan social 2008 faisaient déjà état d'un profond malaise, avec une progression de 23,38 % des démissions entre 2007 et 2008 (de 2.189 à 2.701) et de 38 % des licenciements (de 1.063 à 1.474). La transformation de La Poste en société anonyme serait lourde de menaces, notamment pour ce qui concerne les licenciements économiques. Sur cette question, le seul engagement du président de La Poste se limite à la promesse selon laquelle il n'y aura pas de licenciements collectifs économiques jusqu'en 2012 !

La grève nationale du 24 novembre n'a pu être reconduite en dehors de quelques centres. Le fait que **seule la fédération SUD PTT ait appelé à un mouvement reconductible (alors que se joue la privatisation de La Poste !)** a sans doute joué sur la mobilisation. D'ailleurs, cette même difficulté existe au sein du comité national unitaire, qui rassemble syndicats, associations, organisations politiques. La CGT a refusé une manifestation nationale unitaire postier-e-s/usagers, le week-end avant que la loi ne soit votée à l'Assemblée Nationale !

SUD PTT et Solidaires ne baissent pas les bras. Nous agissons encore pour dire notre refus de la privatisation, et pour que la voix des 2,3 millions de participant-e-s à la votation citoyenne d'octobre se fasse entendre.

Culture, forêt : destruction du service public et répression !


La politique de destruction des services publics continue dans la fonction publique. Les suppressions de postes, les suppressions de lieux de services publics, la réorganisation administrative territoriale de l'état, les lois sur la mobilité ... sont un ensemble de mesures comptables et idéologiques que le gouvernement continue de mettre en place. Le Ministre du budget et de la fonction publique présente les suppressions de postes comme autant d'économies à réaliser. Le gouvernement préfère économiser 500 millions, mais laisse en place le bouclier fiscal. Le gouvernement préfère détruire des services publics, mais continue à faire des chèques aux plus gros contribuables.

Nos gouvernants tiennent un double discours : ils parlent de préserver l'environnement et **détruisent des postes et des services publics à l'office national des forêts** en exigeant des personnels une politique à courte vue de la gestion des forêts françaises.

Le Président cite les grands écrivains, mais **se moque bien de la culture en appliquant la RGPP au ministère**. La protection du consommateur est évoquée à longueur de temps, mais **la direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes voit son existence menacée**.

Comment peuvent être qualifiés un président de la république et un gouvernement qui sacrifient les services publics, qui veulent « marchandiser » la culture et l'éducation, qui veulent rendre optionnelle l'histoire géographique pour les terminales scientifiques ?

Santé, Collectivités territoriales, Poste, CCRF, Finances publiques, Education, Insee, la deuxième quinzaine de novembre a vu les personnels se mobiliser.



états généraux du service
Public

Pour des Etats Généraux du Service Public

Réunion publique de lancement
Jeudi 17 décembre - 18h30
Maison de la Mutualité
24 rue Saint-Victor
75005 PARIS
Métro Mutualité

Le comité national est constitué des organisations suivantes :
AITEC ; ATTAC ; CADAC ; CGT ; Collectif national droits des femmes ; Confédération Paysanne ; Convergence Nationale des collectifs de défense et de développement des SP ; Comité National des Privés d'Emploi CGT ; Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité ; Fondation COPERNIC ; FSU ; GU ; Les Verts ; LDH ; M'PEP, NPA ; PCF ; PG ; PS ; Résistance Sociale ; SOLIDAIRES ; Syndicat de la Magistrature ; UNEF

En ce début décembre, les personnels du ministère de la culture et de l'office national des forêts à l'appel notamment de Sud Culture-Solidaires et du SNUPFEN-Solidaires sont mobilisés. Aucune réponse n'a été apportée aux actions engagées par les personnels, si ce n'est une réponse policière. Des camarades du SNUPFEN sont intervenus dans des AG des personnels de la culture. L'Union syndicale Solidaires appelle à construire une convergence dans les luttes menées dans la fonction publique et le service public. Face à ce gouvernement, il nous faut construire ensemble un mouvement inscrit dans la durée s'adressant aux citoyens, aux élus, aux associations pour sauver les services publics.

La Poste sanctionne la solidarité !

Communiqué unitaire des syndicats parisiens CGT, SUD, CFDT, FO, CFTC des postaux de Paris.

Le 12 novembre, les salariés d'Alternative Post (entreprise privée de distribution du courrier) ont trouvé leurs établissements fermés, sans aucune information préalable. Une situation d'autant plus inacceptable que ces salariés n'ont pas reçu leurs salaires d'octobre et de novembre. Le Tribunal de commerce a par ailleurs placé en liquidation judiciaire Alternative Post.

Le 18 novembre, 40 salariés d'Alternative Post en lutte pour la sauvegarde de leur emploi, le paiement de leurs salaires, et leur embauche à La Poste, qui de fait va récupérer le trafic de cette entreprise, ont décidé de bloquer la PPDC (Plate-forme de Préparation et de Distribution du Courrier) de Villette, pour populariser leur lutte et demander à être reçu par La Poste. Les syndicats CGT et SUD ont été prévenus par des agents de Villette PPDC. **SUD est intervenu pour apporter son soutien à la lutte de ces postiers du privé.**

La Poste a alors immédiatement mis en retrait de service (mise à pied conservatoire) un secrétaire départemental de SUD, Olivier Rosay, l'accusant d'avoir organisé le blocage de Villette PPDC, ceci de manière non fondée, les militants syndicaux de La Poste n'étant pas à l'origine des luttes et actions légitimes des salariés d'Alternative Post. Dans le contexte de privatisation de La Poste et d'ouverture à la concurrence, le comportement d'Alternative Post doit être dénoncé, ses méthodes sont indignes. La lutte des salariés d'Alternative Post est légitime.

Tout cela conforte nos raisons d'être opposés à cette privatisation de La Poste. Par ailleurs, **la solidarité entre travailleurs n'est pas un crime**. Les syndicats ont de par leurs Statuts, la possibilité d'intervenir dans les entreprises du secteur postal. C'est dans ce cadre qu'Olivier Rosay, représentant du personnel à La Poste et militant SUD, a agi comme le prévoit son mandat syndical.

Les syndicats parisiens CGT, SUD, CFDT, FO et CFTC dénoncent l'attitude la direction, et exigent la levée immédiate de cette mise à pied et l'arrêt de la procédure d'enquête, inédite jusqu'à présent, à l'encontre de ce militant syndical.

Chômage, licenciements, précarité : le combat continue.

Les manifestations du 5 décembre contre le chômage ont rassemblé des milliers de chômeurs/ses, précaires, sans papiers et tous les salarié-e-s. Ces manifestations sont l'aboutissement de semaines d'actions, dans plus de 50 villes en France. Ces actions ont su soulever localement, des situations individuelles (les indus par exemple, remboursements de trop perçus que les chômeurs/ses ne peuvent rendre) et collectives (accueil dans les Pôles Emploi, ...) inadmissibles, qu'il faudra résoudre. Elles ont aussi porté des questions sociales : discriminations à l'embauche, nécessité de lois pour défendre les chômeurs/ses dont les droits sont bafoués, nécessité de lier l'opposition aux licenciements, les multiples précarités (soins, papiers, logement ...) qui se combinent pour exclure toujours plus de gens. Le **Collectif droits nouveaux** appelle à continuer la résistance pour des droits nouveaux, notamment par les actions « fin de mois » au moment de l'annonce des chiffres du chômage.

ErDF/GrDF : Nordine licencié pour avoir fait grève !

Nordine, salarié de GrDF (en charge du réseau de distribution gaz) est sanctionné pour avoir été particulièrement actif et très médiatisé pendant la grève du printemps dernier. Il a le tort d'être le seul témoin d'une **action totalement illégale dont s'est rendu coupable un responsable hiérarchique, qui a dégonflé les pneus des véhicules d'ERDF-GRDF**. Comme la direction n'a pu retenir contre Nordine aucune faute liée à la grève du printemps pouvant justifier le licenciement, elle a maquillé et monté de toutes pièces un dossier justifiant un licenciement pour faute professionnelle, en s'appuyant par exemple sur des témoignages de « clients » dont certains se révèlent être cadres d'ErDF et GrDF.

Depuis plusieurs mois, Nordine faisait l'objet d'un véritable harcèlement : demandes continues de rendre des comptes, demande d'interventions seul dans des situations dangereuses, provocations ... Il a eu le « tort » de faire part à sa direction de critiques et d'alertes sur un fonctionnement de plus en plus dégradé du service public – critiques très largement partagées, comme l'a montré le mouvement de grève du printemps. Nordine est très apprécié de ses collègues, qui se sont à plusieurs reprises mis en grève pour le soutenir. **La procédure ayant conduit au licenciement de Nordine est une véritable parodie de justice**, tant il est clair que la décision était prise avant qu'il n'ait pu exposer sa défense. La direction s'est vengée d'un mouvement pourtant totalement légitime, sans aucun état d'âme. Aujourd'hui, Nordine, 36 ans, père de 2 enfants, se retrouve sans travail et sans logement (puisqu'il bénéficiait d'un logement d'astreinte), dans une situation personnelle très difficile. **SUD Energie dénonce cette décision inique, et appelle à la mobilisation unitaire pour obtenir la réintégration de Nordine.**

EDVIGE, le retour...

Les organisations suivantes⁽¹⁾, membres du Collectif « **Non à EDVIGE** », ont déposé le 30 novembre deux recours en annulation devant le Conseil d'Etat. En effet, si le Collectif « **Non à EDVIGE** » constate que la mobilisation sans précédent contre le premier décret « **EDVIGE** » a permis la disparition des données sensibles se rapportant à la vie sexuelle et à l'état de santé et la limitation de certains délais de conservation des données et une meilleure traçabilité de l'accès à ces données, il constate aussi **nombre de ses précédentes critiques s'appliquent toujours aux nouveaux décrets.**

Ainsi, comme avec le fichier « EDVIGE » :

- pour ce qui concerne les atteintes à la sécurité publique, il s'agit de fichier des personnes avant même tout passage à l'acte, au mépris du principe de la présomption d'innocence,
- les mineurs pourront être fichés dès 13 ans,
- les personnes pourront être fichées à partir du simple fait qu'elles habitent une certaine zone géographique, ou qu'elles en proviennent,
- on constate un mélange des finalités puisque, pour les enquêtes administratives, les agents pourront accéder à des données qui ne devraient relever que de la seule prévention des atteintes à la sécurité publique.

Pire qu'avec le fichier « EDVIGE », l'appartenance syndicale, mais aussi les opinions politiques, religieuses ou philosophiques pourront justifier en elles-mêmes qu'une personne ne puisse pas accéder à certains emplois, ce qui limite gravement l'exercice de droits constitutionnels démocratiques.

⁽¹⁾ Il s'agit de :

1. Syndicat de la Magistrature
 2. Syndicat des Avocats de France
 3. **Union Syndicale Solidaires**
 4. Ligue de l'Enseignement
 5. Ligue des Droits de l'Homme
 6. GISTI
 7. Fédération Syndicale Unitaire
 8. Confédération Générale du Travail
 9. Confédération Française Démocratique du Travail
 10. Association IRIS
 11. Association INTER-LGBT
 12. Association AIDES
- Le MRAP se joint par une intervention volontaire.

Parallèlement aux recours, a été mise en ligne, à l'adresse <http://nonaedvige.sgdg.org/spip.php...> une pétition demandant :

- le retrait des deux décrets du 18 octobre 2009,
- la soumission au débat parlementaire de toute nouvelle création de fichier de police l'abandon du fichage des mineurs dans tout fichier fondé sur la seule présomption,
- l'abandon du fichage de l'origine ethnique, même déguisée sous une autre appellation,
- la préservation des droits syndicaux et politiques, de la liberté de pensée et d'expression, y compris pour les personnes exerçant dans un cadre professionnel « sensible ».